

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 juin 2020

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

18-06-2020-05

Date de convocation le 15/06/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Procuration : 0
Votants : 14

Le dix-huit juin deux mil vingt à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont, en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GUITTONEAU, GRAUX, LOQUET et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE.

Etaient absents excusés : M. LAPETRE

Secrétaire de séance élu : M HILLOOU

OBJET : Désignation des délégués auprès du syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement Gave et Baïse

En application des statuts du Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement Gave et Baïse, la commune de Mont-Arance-Gouze-Lendresse est représentée au sein du Conseil Syndical par deux délégués titulaires et par deux délégués suppléants.

Le Conseil Municipal procède, dans les formes prévues aux articles L. 2121-33 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation des délégués communaux au Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement Gave et Baïse cités ci-dessous :

- Titulaire	Monsieur Jacques CLAVÉ	par 14 voix
- Titulaire	Monsieur Jean Marc LACOSTE PEDELABORDE	par 14 voix
- Suppléant	Monsieur Jean-François LETARGUA	par 14 voix
- Suppléant	Monsieur Bernard LAMASOU	par 14 voix

Ainsi fait et délibéré à MONT, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.



Jacques CLAVÉ